

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/008

**Séance du 06 mars 2026**

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-six  
le 06 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur  
Aurélien BLANC, maire

Présents : 15

Date de la convocation : 18 février 2026

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland  
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie  
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte  
GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

**OBJET** :

**Budget primitif 2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 qui  
s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 917 254,09 euros, soit  
1 157 380,46 € en section de fonctionnement et 759 873,63 € en section  
d'investissement.

Il propose d'appliquer le principe de fongibilité asymétrique, soit que le conseil  
municipal lui délègue la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de  
chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à  
l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif  
de l'année 2026 ainsi que le principe de fongibilité asymétrique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 mars 2026  
Le maire, Aurélien BLANC.

